

## EPREUVES

	Coefficient	Durées
<b>I - Epreuves d'admissibilité</b>		
1° Epreuves écrites obligatoires		
- Français - Philosophie	4	4 H
- Langue vivante étrangère A obligatoire : anglais	5	3 H
- Mathématiques	4	4 H
- Physique - chimie	4	4 H
- Sciences industrielles de l'ingénieur	5	4 H
2° Epreuve écrite facultative langue vivante étrangère :		
- allemand, arabe, espagnol, italien, portugais ou russe	bonus	1 H
<b>II - Epreuves d'admission</b>		
1° Epreuves orales obligatoires :		
- mathématiques	4	30mn/prépa : 30 mn
- physique et chimie	4	30mn/prépa : 30 mn
- anglais	5	30mn/prépa : 30 mn
- entretien avec le jury	7	30mn/prépa : 20 mn
<i>(la première partie de l'entretien est fixée à 10 mn au plus. Elle consiste en un échange sur une question ouverte en lien avec le domaine aéronautique et permettant de déterminer les capacités d'adaptation et d'analyse du candidat.</i>		
<i>Dans une seconde partie, le jury interroge le candidat sur son parcours, sur ses motivations et ses connaissances des missions dévolues au corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne afin d'évaluer son aptitude à exercer lesdites missions).</i>		

Les épreuves écrites et orales portent sur les programmes officiels des classes préparatoires scientifiques de 1ère et 2ème années des filières MP, MPI, PC, PSI, TPC et TSI;

Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'a participé à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité et obtenu à l'épreuve d'anglais une note au moins égale à 8 sur 20 et aux autres épreuves écrites une note au moins égale à 5 sur 20.

Nul ne peut être déclaré admis s'il n'a participé à l'ensemble des épreuves orales obligatoires d'admission et obtenu un total de points au moins égal à 410 pour l'ensemble des épreuves ainsi qu'une note au moins égale à 12 sur 20 à l'épreuve orale d'anglais, une note au moins égale à 8 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien avec le jury et une note au moins égale à 5 sur 20 aux épreuves orales de mathématiques et physique/chimie.